

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2025

Présents: Didier REY, Christian LÉCHIT, Gervais CILLAIRE, Nathalie CUYEU, David VIRENQUE, Hélène LAVÉDRINE, Julio GARRIDO, Graziella ARMENGOL, Alexandre ALVES, Martine CAVAILLOLE, Sylvain CAZENAVE, Robert GIMENEZ, Liliane MOYEN, Aimeline REY-BETHBEDER, Sylvie CAUMONT, Caroline BULLY, Christian PIGERON,

Pouvoirs: Alain LABESCAT à Gervais CILLAIRE, Jean-Marc GUYOMARD à Christian LECHIT, Joël LABORDE-RAYNA à Julio GARRIDO,

Absents : Thibaud LABORDE-GANNÉ, Sébastien GARRIDO,

Secrétaire de séance : Sébastien Pontillon.

I) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2024

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) COMPTES RENDUS DES DERNIERES RENCONTRES DE LA CCLO

Diverses aides à l'immobilier d'entreprises ont été accordées. Le bâtiment MEAC va être vendu à PAPREC pour l'implantation d'un pôle de traitement et de valorisation. Des terrains situés sur les communes de Noguères, Pardies et Bézingrand vont être vendus à la société Elyse Energie pour l'implantation de ses unités de production.

Biobéarn vient de développer son activité sur la commune Route d'Arthez de Béarn en créant une zone de stockage de digestat. Cette zone sera végétalisée par la plantation de 200 arbres sur 250 mètres environ.

La CCLO a mandaté un cabinet d'études pour travailler sur le projet d'amélioration du chemin de Montaner. En fonction des scénarios retenus des acquisitions foncières et un dossier loi sur l'eau s'imposeront.

III) ADMINISTRATION GENERALE

Adhésion à la mission archives du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale.

Suite à la création de la commune nouvelle et au regard du projet de transfert d'une partie des archives sur le centre technique intercommunal, le conseil décide d'adhérer à la mission archives du CDG 64. La 1^{ère} formation est prévue le 28 mars 2025.

IV) AFFAIRES SCOLAIRES

1) Rentrée scolaire 2025-2026

Les prévisions d'effectifs sont très faibles. La commission a engagé une réflexion concernant les actions pouvant être menées pour éviter la fermeture de la 4^{ème} classe :

- ✓ Améliorer la vision sur les nouvelles arrivées sur la commune,
- ✓ Intervention auprès des familles qui ne scolarisent pas les enfants sur la commune.
- ✓ Développement de l'offre locative. Il est rappelé que le projet Caminade devrait démarrer au 1^{er} trimestre 2025 (5 logements : 1 T1 Bis, 2 T2, 1 T3, 1 T4). De plus, des logements sociaux vont se libérer sur Lacq bourg et sur le hameau d'Urdès. Il sera demandé sur ce point à l'office 64 de privilégier les candidatures de familles avec enfants susceptibles d'être accueillis en élémentaire.

L'extension des aides aux enfants dont les parents ne sont pas domiciliés sur la commune et qui fréquentent l'école est abordée.

Le conseil souhaite qu'une réflexion approfondie soit menée concernant l'accueil d'une Maison d'Assistantes Maternelles dans l'ancien logement de fonction. Sur ce point, un maître d'œuvre a été désigné pour travailler sur ce projet. Il est chargé de mener une étude technique et financière.

Il est rappelé également que le PLUI intègre la nécessité d'offrir aux futurs salariés des logements au plus proche des emplois et des infrastructures (accueillir 2 000 logements supplémentaires à l'horizon 2030 pour répondre aux besoins des ménages du territoire et pour accueillir de nouveaux habitants).

2) Proposition d'animation Lo Solan

Les animatrices du Solan qui interviennent les mardis soirs dans le cadre des ateliers éducatifs se proposent de faire un petit spectacle en fin d'année scolaire, un mardi, vers 16h30, où seraient conviés leur directeur, les élus, le corps enseignants, les parents.

Les bénéficiaires de l'Association Demain Ensemble pourraient être invités à ce spectacle.

Les demi-journées de travaux d'intérêt général à destination des jeunes qui bénéficient des aides seront relancées. 3 dates ont été proposées : le samedi 28 juin 2025, le lundi 05 juillet 2025 et le lundi 21 juillet 2025.

V) URBANISME

a) PLUi

Un point sur la procédure PLUi engagée par la CCLO est effectué.

Le conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi.

Les élus expriment leur désarroi et leur inquiétude face à une situation où des terrains non disponibles ont été classés constructibles alors que les propriétaires ne souhaitent pas les vendre. A contrario, des terrains correspondant aux critères retenus pour leur classement en trame urbaine ont été exclus.

Le PLUi apparaît ainsi comme étant la moins pire des solutions pour éviter que l'Etat ne reprenne totalement la main sur le droit du sol.

Des réunions publiques sont prévues tout prochainement. La consultation des personnes publiques associées va démarrer. Le conseil municipal sera appelé à formuler ses observations sur le projet de PLUi.

L'enquête publique est prévue en août 2025.

b) Schéma Directeur de gestion des eaux pluviales

Des travaux conséquents ont été réalisés pour déconnecter le pluvial du réseau d'assainissement au droit de divers bâtiments.

Les travaux déjà effectués doivent être contrôlés par les services du syndicat Gave et Baise. En l'absence de réalisation de ces travaux, la commune sera appelée à payer des pénalités. Lesdits travaux devraient être subventionnés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Un point sera effectué sur les travaux restant à réaliser à l'école.

c) Schéma Communal Défense Incendie

La commune est en train de reprendre son schéma communal avec le syndicat des trois Cantons sur l'ensemble du territoire communal au vu des évolutions règlementaires qui ont impacté ce dispositif. Le SCDECI a été allégé : suppression de la nécessité d'avoir la capacité opérationnelle du SDIS à 20 mn, distance des points d'eau rallongée, capacité des poteaux incendie réduite.

Le schéma prévoit la nécessité d'implanter 18 nouvelles installations. Un nouveau point vient d'être effectué sur ce dossier avec le cabinet d'études. Le conseil confirme souhaiter traiter en priorité les zones plus urbanisées et celles sur lesquelles se trouvent des Etablissements Recevant du Public. Des inscriptions budgétaires seront proposées sur le budget 2025 et 2026.

IV) FINANCES

a) Budget Annexe Mariaü

Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Il est rappelé la nécessité au vu des règles comptables applicables en la matière que l'opération de lotissement Quartier Mariaü soit régie par un budget annexe.

Il est précisé que la collectivité a décidé d'expérimenter le compte financier unique, document comptable qui remplace les anciens comptes administratifs et comptes de gestions. Ce document vise donc à faire disparaître la dualité entre le compte administratif chez l'ordonnateur et le compte de gestion chez le comptable.

Après vérification et ajustements, les écritures passées par la commune et les services du Système de Gestion Comptable sont concordantes.

Après que M le maire soit sort de la salle, le conseil vote le CFU 2024 du budget du lotissement Mariaü. Le programme d'investissement 2024 fait apparaître au 31 décembre 2024 un besoin d'autofinancement qui sera couvert en grande majorité par les ventes à venir.

b) Situation financière de la commune fin 2024

Le budget 2024 est le premier de la commune nouvelle de Lacq. Les prévisions budgétaires ont été faites en intégrant les éléments des deux communes historiques.

Le budget des dépenses de fonctionnement qui s'élève à 1 756 085,33 € est en hausse de 9 % par rapport au budget 2023. Il doit être ici précisé que les deux communes historiques avaient été dans l'obligation de clôturer l'année 2023 début décembre. Cette situation a engendré un transfert de dépenses de 2023 sur 2024. De plus, il n'y a pas eu de journée complémentaire en 2023. L'année 2024 prend en compte quasiment 14 mois d'écritures de fonctionnement.

Les charges à caractère général ont augmenté de 9,08 %. Les postes fluides, prestations de services, locations de matériel roulant, entretien voirie et bâtiments sont notamment concernés. Les dispositifs existants auprès des administrés ont été étendus (voyage des dames, voyage des aînés, colis de Noël, cadeau de la fête des mères). Des actions d'optimisation des contrats ont été engagées. Elles restent à poursuivre.

Les charges de personnel ont augmenté de 7 %. Le régime indemnitaire a été étendu à l'ensemble des agents. Les arrêts maladies répétés ont nécessité le recours à des agents pour assurer les remplacements. Le SMIC a été revalorisé.

Les autres charges de gestion courante ont également augmenté de 17 %. Le niveau des subventions allouées par la collectivité reste élevé. Le montant des indemnités des élus est arrêté en fonction de l'actuelle strate démographique. Le montant des diverses aides allouées au titre de la politique d'action sociale communale a été doublé entre 2023 et 2024.

Lors du vote du budget le compte 655 avait été abondé pour permettre des virements de crédits dans le cadre de la règle de fongibilité des crédits possible depuis la mise en œuvre de la M 57. Il a ainsi été revalorisé de 17% entre 2023 et 2024.

Le chapitre 014 reste stable malgré la hausse du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales prélevé sur les ressources communales dans le cadre du pacte de gouvernance.

En parallèle, le montant global des recettes a augmenté de 17%. Le montant des produits des services a diminué de 5 % en raison de l'harmonisation des tarifs de la garderie et de la baisse des produits encaissés dans le cadre de la programmation culturelle (accueil de Nadau en 2023). Des coupes de bois ont été vendues pour 2 990 €.

Le montant des impôts et taxes est élevé car certaines sommes de 2023 ont été perçues en 2024. Il en est de même pour le chapitre dotations. Cet état de fait est visible sur la différence existante entre le budget 2023 et le réalisé sur ces deux chapitres.

De plus, avec la création de la commune nouvelle, la commune a perçu un fonds d'amorçage de 15 €/habitant qui viendra compléter la DGF.

Les remboursements sur rémunération ont baissé suite à la radiation des cadres d'un agent déclaré inapte. Deux agents sont directement indemnisés par la CPAM, un autre perçoit une pension en attendant la clôture de leurs dossiers administratifs.

Le montant des loyers reste élevé. Les locations de salles continuent de progresser.

Le montant des produits exceptionnels est important. Il intègre les remboursements encaissés suite à divers sinistres.

Les charges financières comprennent le remboursement des prêts souscrits pour financer les diverses opérations d'investissement de la collectivité. Elles ont augmenté mais le montant des annuités globales d'emprunt reste identique (présence d'un emprunt à taux variable, annuité constante).

La capacité d'autofinancement (produits réels – charges réelles) déduction faite des charges et produits exceptionnels est de 638 134,52 €, elle était de 538 437,42 € en 2023 (comparaison non représentative certaines recettes de 2023 ayant été encaissées en 2024), de 731 760,82 € en 2022. La CAF nette est de 491 662,52 €.

Le budget des réalisations d'investissement 2024 s'élève à 536 310,68 €. Plusieurs opérations ont été lancées : décret tertiaire pour les bâtiments et la salle des sports, schéma communal défense incendie. Les dossiers centre technique, extension local kiné précédée du transfert de la poste en mairie et cimetière du hameau d'Urdès sont en cours de réflexion.

L'opération de démolition de l'immeuble Laffitte a été finalisée dans le cadre d'une procédure de mise en sécurité d'immeuble.

Le Docteur M BAREK a été installé.

Les dernières acquisitions foncières ont été réalisées auprès des consorts SAJUS.

La totalité du programme de voirie rurale 2024 a été réalisé. Partie des travaux sur le pluvial également.

Des travaux ont été entrepris sur la salle des sports afin de mettre fin aux infiltrations toujours présentes.

Des travaux sur le stade d'honneur ont été effectués. L'acquisition d'un nouveau robot a été validée. Il sera installé dans les prochaines semaines.

Divers travaux d'entretien ont été effectués sur les bâtiments. Les Etablissements Recevant du Public du territoire élargi ont été tous équipés de défibrillateurs.

Des travaux de reprise de système d'assainissement ont été réalisés sur le Hameau d'Urdès.

Des acquisitions de matériels ont été effectuées.

Les restes à réaliser sont faibles. Ils ne s'élèvent qu'à 138 584,09 €.

Les recettes réelles d'investissement sont limitées. Elles comprennent le remboursement par les consorts LAFFITTE du coût des travaux de démolition de la grange engagés dans le cadre d'une procédure de mise en sécurité d'immeuble ainsi qu'un remboursement d'un trop versé en matière de frais notariés.

Les recettes liées au FCTVA ont été optimisées aussi bien pour les opérations d'investissements que pour le fonctionnement. La commune a perçu en 2024 le FCTVA relatif aux travaux 2023 et le FCTVA relatif à chaque trimestre écoulé.

La commune continue à percevoir la totalité de la taxe d'aménagement. Les clés de répartition de cette taxe entre la commune et la CCLO, actées en 2023 n'ont pas été encore appliquées.

Le ratio d'endettement de la commune qui rapporte l'encours total de la dette au 31/12/2024 sur les produits réels de fonctionnement est de 1,31 alors que la médiane est fixée à 0,80. Cet encours peut être remboursé en moins d'une année de recettes courantes.

c) Budget général 2024 : Compte Financier Unique 2024

Après vérification et ajustements, les écritures passées par la commune et les services du Système de Gestion Comptable sont concordantes.

Le conseil, sous la présidence de M CILLAIRE, après présentation du budget primitif 2024 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le CFU 2024 du budget général et procède à l'affectation des résultats.

d) Mutations immobilières effectuées en 2024

Il est rappelé l'obligation de communication et d'approbation du tableau des acquisitions et aliénations immobilières effectuées par la collectivité pour chaque exercice.

La commune a procédé à l'acquisition de terrains auprès des consorts Sajus pour réalisation de parkings au droit de la résidence la Caminade.

Il a été décidé de vendre un terrain à vocation économique auprès de la société PERGUILHEM et de la CCLO.

Le projet Miraia (fabrication de biochar) est abandonné.

Le conseil décide d'approuver le tableau des mutations immobilières 2024.

e) 1^{ère} attribution de subventions

Le conseil décide de procéder à la 1^{ère} attribution de subventions de l'année 2025 aux Foulées du Bassin de Lacq, au Comité des fêtes de Lacq et aux Anciens Combattants.

f) Point sur le programme pluriannuel d'investissement

Un point est effectué sur les projets en cours.

Location

De menus travaux ont été réalisés sur le local situé à côté de Biolacq. La prothésiste onguulaire vient de démarrer son activité.

Décret tertiaire

Ce décret impose la réalisation de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments de plus de 1 000 m². La commune est concernée pour la salle des sports et l'école. Pour ce qui est de l'école, les travaux suivants sont à programmer : isolation en toiture et extérieur (isolation par l'extérieur, isolation combles, remplacement des menuiseries à simple vitrage et des portes non isolées, passage en LED de l'éclairage). Une priorisation des actions suivie de chiffrages est en cours. La reprise de la façade de la maison pour tous a été réalisée.

Stade

Le nouveau robot doit être prochainement installé. Des travaux restent à effectuer sur un plot d'éclairage et sur le stade d'entraînement.

Résidence La Caminade

Les travaux sur cette résidence devraient démarrer courant 1^{er} trimestre 2025.

Extension local kiné

Le cabinet Collet est chargé de travailler sur cette opération qui consiste au transfert de l'agence postale en mairie et à l'aménagement du local poste pour accueillir une extension des kinés.

Des consultations SPS et techniques sont en cours.

Une demande d'autorisation de travaux doit être déposée.

Les kinés ont accepté la répercussion des travaux sur le montant de leurs loyers.

Les travaux devraient pouvoir démarrer en juin 2025.

Centre technique

Après définition des besoins, M CHEVALLEY est en train de travailler sur l'avant-projet définitif.

La charpente en photovoltaïque reste à traiter.

L'objectif est de déposer ensuite la demande de PC dans les meilleurs délais.

Aménagement RD 817

Les services du département ont inscrit les travaux de reprise de la RD 817 en 2025. En fonction des crédits disponibles, des travaux pourront également être lancés sur la RD 31.

Chemin de Montaner

La CCLO est en train de travailler sur le projet de reprise du chemin de Montaner en intégrant la nécessité d'améliorer son gabarit et de faciliter le passage au niveau du Pont de la Geüle.

Le bureau d'études HEA a été missionné pour travailler sur ce projet.

Photovoltaïque

Les services de TE 64 et la SEM EnR64 ont été rencontrés. Des implantations d'ombrières seront étudiées sur divers parkings.

La commune est favorable à ce principe à condition que ces ouvrages se fondent dans l'environnement actuel (habillage en bardage bois privilégié).

Pour ce qui est des bâtiments, TE 64 ne finance désormais que des installations de plus de 36 kWc soit 180 m² de surface de toiture disponible.

Pour rappel, TE 64 assure la maîtrise d'ouvrage de l'installation photovoltaïque en revente totale ainsi que son exploitation pendant 20 ans et reverse à la commune un loyer qui équivaut à 40% du produit net global.

La possibilité d'équiper la toiture de la salle des sports sera étudiée.

Accrobranche

Un point est effectué sur les réflexions en cours concernant l'alimentation du parc accrobranche en électricité.

Les solutions classiques sont très onéreuses.

Le coût d'un projet photovoltaïque reste tributaire de la prise en charge par le FACÉ (Fonds d'Amortissement des charges d'Electrification).

g) Orientations budgétaires 2025

Les priorités du budget 2025

Depuis plusieurs années, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Limiter la hausse de la section de fonctionnement tout en conservant un niveau de service aux usagers,
- Continuer à optimiser les interventions des services,
- Dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements.

Les restes à réaliser sont faibles.

Le programme d'investissement de la collectivité sera le suivant :

- Lancement des opérations cimetièrè du Hameau d'Urdès, installation de la poste en Mairie, extension local kiné, centre technique, Maison d'Assistante Maternelle),
- Création d'un terrain de pétanque,
- Travaux liés au décret tertiaire,
- Travaux sur le patrimoine communal (bâtiments et voirie),
- Mise en place d'une signalétique sur les bâtiments communaux,

Les efforts seront poursuivis pour réduire les coûts de réalisation des différentes opérations (définition des projets, négociations...).

Les recettes de fonctionnement devraient être stables.

Les services que nous rendons à nos administrés sont déficitaires.

Les aides allouées aux administrés restent très importantes. En parallèle, de nombreux événementiels sont organisés : voyages divers, Noël des enfants, Fête des mères, course cycliste...

L'objectif est de limiter la hausse du budget de fonctionnement. Il conviendra d'être toujours attentifs à la hausse des postes suivants : fluides, (les factures de gaz augmenteront très fortement), carburants, alimentation, organisation d'événementiels, hausse du montant des subventions, mise en œuvre d'une programmation culturelle.

Dans ce contexte, les priorités du budget 2025 sont :

- Limiter la hausse des coûts de fonctionnement tout en maintenant un niveau de service équivalent sur le territoire communal élargi,
- Donner priorité aux investissements générateurs d'économie (isolation, changement de système de production d'énergie...) et ceux productifs de revenus.

L'emprunt souscrit par la commune historique d'Urdès pour financer la construction de la salle et de l'école s'achèvera en 2025.

Il est également rappelé que les dépenses non obligatoires représentent une part importante du budget de fonctionnement.

VIII) PROGRAMMATION CULTURELLE

La programmation culturelle de l'année 2025 a été validée.

- 07 mars 2025 à 20h30 Swing Cocotte,
- 21 novembre 2025 à 20h30: Sophie Belvisy : Alzheimer

Un point sera effectué sur les événementiels prévus le 12 avril 2025 et le 08 mai 2025.

Le conseil aborde le sujet de l'édition 2025 du voyage des dames et fixe le montant de la participation des dames.

IX) QUESTIONS DIVERSES

a) Remerciements

Il est fait état des remerciements adressés par les communes de Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos suite aux intempéries du 07 septembre 2024.

Les modalités de mise à disposition des quatre salles présentes sur le territoire communal élargi doivent être harmonisées.

b) Dates à retenir

- Le 07 mars 2025 : Swing Cocotte,
- Le 13 mars 2025 : commission des impôts,
- Le 20 mars 2025 : conférence risque AVC,
- Le 12 avril 2025 : inauguration porte chapelle Herm, fête du printemps,
- Le 06 avril 2025 : les 10 kms de Lacq,
- Le 20 et 21 juin 2025 : fêtes de Lacq,
- Le 13 septembre 2025 : fête d'automne,
- 10,11, 12 octobre 2025 : voyage des dames.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le secrétaire,

Sébastien PONTILLON

Le Maire,

Didier REY